

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP****Le six décembre deux mille dix neuf à 18h15,**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 39
DATE DE LA CONVOCATION	29/11/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	13/12/2019

OBJET :

Remises gracieuses 2019 - Frais d'enlèvement et de gardiennage de véhicules par la fourrière automobile

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSEY , M. Maurice MARCHETTI , Mme Sarah PHILIP , M. Francis ZAMPA , Mme Raymonde EYNAUD , M. Claude BOUTRON , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Gil SILVESTRI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Jean-Michel MORA , M. Alexandre MOUGIN , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. Guy BLANC , M. François-Olivier CHARTIER , M. Pierre-Yves LOMBARD , Mme Marie-José ALLEMAND , Mme Vanessa PICARD , M. Jean-Louis DANGAUTHIER

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Isabelle DAVID

Absent(s) :

M. Vincent MEDILI, Mme Monique PARA

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Gil SILVESTRI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

1) Proposition de remise gracieuse pour M. Salvatore PASCALI pour un montant de 385,39 €

Le 22 Juillet 2019, à l'occasion du Tour de France, le véhicule de M. Salvatore PASCALI a été placé en fourrière pour stationnement gênant.

Suite à un courrier en date du 28 Juillet 2019, M. Salvatore PASCALI nous fait savoir qu'il a un revenu mensuel très faible et que ces frais grèvent lourdement son budget.

L'enquête sociale, diligentée par le CCAS, a confirmé le bien-fondé de cette requête.

2) Proposition de remise gracieuse pour M. Philippe JACOBS pour un montant de 154,88 €

Le 24 Juillet 2019, à l'occasion du Tour de France, le véhicule de M. Philippe JACOBS a été placé en fourrière pour stationnement gênant.

Suite à un courrier du 30 Juillet 2019, M. Philippe JACOBS nous fait savoir qu'il a un revenu mensuel très faible, ces frais grèvent lourdement son budget.

L'enquête sociale, diligentée par le CCAS, a confirmé le bien-fondé de cette requête.

3) Proposition de remise gracieuse pour M. Johan ALLAIS pour un montant de 123,73 €

Le 14 Juin 2019, à l'occasion des Olympiades regroupant les élèves de l'école Anselme Gras, le véhicule de M. Johan ALLAIS a été placé en fourrière pour stationnement gênant la tenue du marché Bio.

Suite à un courrier en date du 13 Juillet dernier, M. Johan ALLAIS nous fait savoir qu'il participait en tant que bénévole à ces Olympiades et que ces frais grèvent lourdement son budget.

L'enquête sociale, diligentée par le CCAS, a confirmé le bien-fondé de cette requête.

4) Proposition de remise gracieuse pour Mme Nathalie KHEMILI pour un montant de 402,78 €

Le 24 Juillet 2019, à l'occasion du Tour de France, le véhicule de Mme Nathalie KHEMILI a été placé en fourrière pour stationnement gênant.

Suite à un courrier du 23 Août 2019, Mme Nathalie KHEMIL nous fait savoir qu'elle est actuellement au chômage, qu'elle a un revenu mensuel très faible et que ces frais grèvent lourdement son budget.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

L'enquête sociale, diligentée par le CCAS, a confirmé le bien-fondé de cette requête.

5) Proposition de remise gracieuse pour M. Frédéric REYMOND pour un montant de 129,96 €

Le 28 Août 2019, à l'occasion de la mobilisation des agriculteurs sur la Commune, le véhicule de M. Frédéric REYMOND a été placé en fourrière pour stationnement gênant.

Suite à un courrier du 15 Septembre 2019, M. Frédéric REYMOND nous fait savoir que son véhicule avait déjà été enlevé le 24 Juillet et qu'il s'acquittait de cette dette par échelonnement.

Ces nouveaux frais grèvent lourdement son budget.

L'enquête sociale, diligentée par le CCAS, a confirmé le bien-fondé de cette requête.

6) Proposition de remise gracieuse pour M. Mickaël ASSAUD pour un montant de 123,73 €

Le 04 Novembre 2019, à l'occasion de la foire, le véhicule de M. Mickaël ASSAUD a été placé en fourrière pour stationnement gênant.

Suite à un courriel du 11 Novembre 2019, M. Mickaël ASSAUD nous fait savoir qu'il a un revenu mensuel très faible du fait qu'il est étudiant et que ces frais grèvent lourdement son budget.

L'enquête sociale, diligentée par le CCAS, a confirmé le bien-fondé de cette requête.

7) Proposition de remise gracieuse pour Mme Noëlle KADJO ADJOUA pour un montant de 167,34 €

Le 27 Juillet 2019, à l'occasion du Tour de France, le véhicule de Mme Noëlle KADJO ADJOUA a été placé en fourrière pour stationnement gênant.

Suite à un courrier du 26 Août 2019, Mme Noëlle KADJO ADJOUA nous fait savoir qu'il a un revenu mensuel très faible du fait qu'elle effectue des remplacements en tant qu'aide soignante et que ces frais grèvent lourdement son budget.

L'enquête sociale, diligentée par le CCAS, a confirmé le bien-fondé de cette requête.

Décision :

Sur l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 Novembre 2019, je vous propose :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Article 1 : d'accorder la remise gracieuse des frais d'enlèvement du véhicule de M. Salvatore PASCALI pour un montant de 385,39 €.

Article 2 : d'accorder la remise gracieuse des frais d'enlèvement du véhicule de M. Philippe JACOBS pour un montant de 154,88 €.

Article 3 : d'accorder la remise gracieuse des frais d'enlèvement du véhicule de M. Johan ALLAIS pour un montant de 123,73 €.

Article 4 : d'accorder la remise gracieuse des frais d'enlèvement du véhicule de Mme Nathalie KHEMILI pour un montant de 402,78 €.

Article 5 : d'accorder la remise gracieuse des frais d'enlèvement du véhicule de M. Frédéric REYMOND pour un montant de 129,96 €.

Article 6 : d'accorder la remise gracieuse des frais d'enlèvement du véhicule de M. Mickaël ASSAUD pour un montant de 123,73 €.

Article 7 : d'accorder la remise gracieuse des frais d'enlèvement du véhicule de Mme Noëlle KADJO ADJOUA pour un montant de 167,34 €.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 41

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 17 DEC 2019
Affiché ou publié le : 17 DEC 2019

